



# LES LOCAUX



## RENSEIGNEMENTS

06 52 81 45 02 - 02 51 36 45 87  
accueilgroupes@laligue85.org  
www.laligue85.org

- Centres Les Lutins -  
22 allée des Arbousiers  
85 330 Noirmoutier en l'île

## LES LUTINS

CENTRE D'HEBERGEMENT POUR  
SAISONNIERS  
NOIRMOUTIER EN L'ÎLE

- Ouvert du 19 mai au 31 août 2021 -



Avec le soutien de la commune de  
Noirmoutier en l'île pour  
l'accueil des saisonniers



## LOGEMENTS

90 LITS - CHAMBRES DOUBLES  
CHAMBRES DE 20 M2 MEUBLÉES ET ÉQUIPÉES

Lits, couettes, oreillers, draps...

Table et chaises

Espace de rangement

Réfrigérateur

Lavabos

Etendoirs

Douches et WC dans les chambres ou en commun (Linges de toilette non fournis)

## ESPACES VIE COMMUNE SALLE DE RESTAURATION

Fours à micro-ondes

Cafetières

1 kit vaisselle/personne

Plaques électriques - four

UNE SALLE DÉTENTE AVEC TV

WIFI GRATUIT DANS TOUT L'ÉTABLISSEMENT

Autres :

Lave-linge - Tables et fers à repasser à disposition - Ménage assuré dans les parties communes - Gardien de nuit de 23h00 à 7h00.

- Présence d'un gestionnaire pendant la journée.

## TARIFS

### HÉBERGEMENT EN CHAMBRE DE 2 PERSONNES

Nuitée : 11 €

## VOUS ÊTES EMPLOYEUR

**Vous recrutez un saisonnier majeur et vous recherchez un hébergement pour le loger :**

- 1) Pour réserver un lit (chambre de 2 pers.), vous prenez contact avec le Service Réservations au 06 52 81 45 02 ou 02 51 36 45 87
  - 2) Pour confirmer toute réservation, il vous sera demandé de verser des frais de réservation de 50 €/lit.
    - Si la durée du contrat de réservation est honorée, ces frais de réservation seront remboursés à l'employeur.
    - Si la durée du contrat de réservation n'est honorée que de 90% ou moins, ces frais de réservation seront conservés par La Ligue de l'enseignement - F.O.L. Vendée
    - Si vous annulez cette réservation après la semaine 23, ces frais de réservation seront conservés par La Ligue de l'enseignement - F.O.L. Vendée
  - 3) Vous devez fixer avec votre salarié ses dates d'arrivée et de départ (elles peuvent être différentes des dates de son contrat de travail).
  - 4) Vous signez un contrat avec La Ligue de l'enseignement - F.O.L. Vendée.
    - Vous versez un acompte de 30% du montant total(Info'Ursaff : Cette mise à disposition de lit ne donne pas lieu à un décompte d'avantage en nature logement pour l'employeur).
  - 5) Chaque fin de mois, vous recevrez une facture pour le règlement des loyers.
- Information : Priorité sera donnée au contrat de réservation de longue durée (+ de 3 semaines).

## VOUS ÊTES SAISONNIER

**Vous êtes majeur, avez trouvé un emploi pour la saison mais vous n'avez pas de logement :**

- 1) Vous indiquez à votre futur employeur qu'il a la possibilité de réserver un lit au centre d'hébergement «Les Lutins».
- 2) En cas d'accord de sa part et de disponibilité au centre d'hébergement, vous devez fixer avec votre employeur vos dates d'arrivée et de départ du centre d'hébergement.
- 3) Un contrat d'hébergement est signé entre La Ligue de l'enseignement - F.O.L. Vendée et l'employeur qui règle tous les mois les loyers. Attention : Seul l'employeur décide s'il prend en charge ce loyer ou s'il le déduit en partie ou en totalité de votre salaire.
- 4) Si vous prenez en charge la totalité des loyers, vous pouvez faire une demande auprès de la CAF de votre département pour bénéficier de l'Allocation Logement (sous conditions).
- 5) A votre arrivée au centre d'hébergement, vous établissez un état des lieux de votre chambre avec le gestionnaire et signez le règlement intérieur.

## INFORMATIONS INSCRIPTIONS

Merci de fournir les documents suivants :

- Photocopie d'une pièce d'identité par mail
- Photo d'identité récente par mail
- Un chèque de caution de 150 €
- Une attestation d'assurance responsabilité civile liée à l'occupation occasionnelle des locaux situés (cf adresse du centre)

**Les réservations ne peuvent être faites que par l'employeur qui reste garant du paiement des loyers et des dates de réservation.**

